



Vingtième séance du quatrième mandat, 11 novembre 2020 à 19 heures

A-zoom-blée en raison des mesures sanitaires liées au COVID19

Procès-verbal approuvé

Présents

Eric Eigenmann, président
Anton Alekseev
Nelson Amici
Yasmine Atlas
Julia Barbe
Nadja Batou
Sophie Brandon
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Pierre Cosson
Mathieu Crettenand
Eléonore Crunchant
Andrea Dettwiler
Gahla Doerig
Valérie Dullion
Ruth Durrer
Pauline Emery
Giovanni Ferro-Luzzi
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Corine Frischknecht
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin, vice-présidente
Baptiste Gold
Olivier Maulini
Lara Mireskandari
Isabelle Monnay
Mary O'Sullivan
David Sander
Sarah Scholl
Pascal Sciarini
Léonard Truscello
Frédéric Yvon

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Michelle Cottier
Jean-Daniel Macchi
Sébastien Muller
Didier Picard
Valeria Wagner

Absent-es

Matteo Bächtold
Mathilde Bourrier
Laurent Cesalli
Oliver Hartley
Yvan Jeanneret
Léonore Saade-Augier

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne lecture de la lettre du rectorat en réponse à la lettre collective de représentant-es de l'Assemblée suite à la démission de Mme Cecilia Razziano :

Le rectorat a pris acte de la lettre collective adressée à l'Assemblée suite à la démission de Mme Cecilia Razziano. Ce document, dont il a été fait lecture à l'Assemblée de l'université le 7 octobre dernier, témoigne de l'insatisfaction du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche quant à la qualité du dialogue qu'il mène avec le rectorat. Les mots qui y sont employés, « violence symbolique », « délégitimation », « paternalisme », sont d'une grande portée et prouvent l'importance de ce ressenti.

Il est normal que sur certains dossiers stratégiques les avis puissent diverger. C'est le cas des leçons de la crise ou de la reconduction automatique ou non des contrats, tous deux abordés dans ce courrier. La confrontation des points de vue et des idées permet souvent la formulation de réponses adaptées aux défis que notre communauté doit affronter. Il est par contre préoccupant que l'expression de ces divergences ne puisse pas se faire dans le cadre d'un dialogue serein. Les échanges ne sauraient être constructifs que dans un climat de confiance qui n'est aujourd'hui pas ce qu'il devrait être avec les représentant-es du CCER pour la défense commune des intérêts de notre institution.

Le rectorat entend ces inquiétudes et est déterminé à y répondre en restaurant un climat de confiance, d'écoute et de respect propice au dialogue. A cette fin, il proposera une rencontre avant la fin du mois de novembre aux représentant-es du CCER.

Le Président informe que les membres du Bureau ont été auditionnés par le COSt le 2 novembre dernier. Il remercie la Présidente, Mme Barbara Haering, d'avoir organisé cette rencontre. Le Bureau a pu mettre sur la table les forces et les faiblesses du dialogue actuel entre l'Assemblée et le rectorat. La Présidente a indiqué que le dialogue avec l'Assemblée se poursuivrait.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

3.1. Vote électronique

M. Raboud informe que les élections générales auront lieu en mai 2021 et que le rectorat prévoit de mettre en place un vote électronique. Cela devrait permettre de faciliter le vote et d'étendre la durée du scrutin. Une information plus complète au moment du vote est également prévue ; tous ces éléments pourront peut-être améliorer la participation au scrutin. Un vote électronique avait déjà été mis en place en 2012, en collaboration avec la Chancellerie de l'État de Genève. Les moyens utilisés à l'époque ne sont plus à disposition et le rectorat a identifié, en collaboration avec les services la Chancellerie de l'État de Genève, une nouvelle solution technique qui a été validée à travers un test métier, par la Chancellerie, l'équipe de sécurité informatique interne et le service juridique de l'Université.

Il relève que le service des votations et élections de la Chancellerie de l'État de Genève est un partenaire pour toutes les élections internes. Son expertise est très utile et il accompagne

l'Université dans cette expérience, tant sur le processus global que sur les tests ; il sera également le partenaire du dépouillement et des calculs de résultat. M. Raboud propose de revenir vers l'Assemblée à la séance de décembre. En effet, le « *Règlement d'exécution relatif à l'élection de l'assemblée de l'université et des conseils participatifs des UPER* » devra être modifié afin d'y introduire la notion de scrutin électronique. Il suggère également de présenter en détail le processus lors de la prochaine séance.

Le Président le remercie et souhaite que le nouveau processus contribue à augmenter la participation interne.

3.2. Centre Maurice Chalumeau

Le Président relève que des informations ont été transmises à l'Assemblée avec les documents de séance. Il passe la parole au Recteur.

Le Recteur indique qu'à l'occasion du cinquantenaire du legs de M. Chalumeau, le 17 novembre, le « *Centre Maurice Chalumeau en sciences des sexualités* » sera inauguré. Son objectif est de financer et d'encourager la recherche, l'enseignement et l'information scientifique sur les sexualités de manière interdisciplinaire. Le Centre sera directement rattaché à l'administration centrale. Le projet a été présenté au CRD où il a reçu un accueil très favorable.

<https://www.unige.ch/cmcss/>

3.3. Diverses informations sur des dossiers en cours

Le Recteur indique que le nombre d'étudiant-es inscrit-es devrait être supérieur à 19'000. C'est une progression spectaculaire de huit pour cent. Cette progression, très importante, est peut-être liée à la crise sanitaire et à ses conséquences sur le marché du travail. Des informations seront disponibles prochainement. Le Recteur relève que, s'il faut se réjouir de la progression du nombre d'étudiant-es, la dotation budgétaire ne progresse pas en conséquence ; en effet, le nombre d'étudiant-e n'est pas un critère budgétaire admis.

Le Président passe aux questions et demande aux signataires de la question « Que fait une société de sécurité privée au sein de l'Université de Genève ? » si la réponse les satisfait.

Question au rectorat de Gahla Dörig, Nadja Batou et Pauline Emery

Que fait une société de sécurité privée au sein de l'Université de Genève ?

Pour commencer, voici un témoignage qui introduit notre question :

« Alors que je sortais du bâtiment d'Unimail, j'ai vu deux agents Protectas qui voulaient sortir une personne du bâtiment, du côté Pont d'Arve. Une fois à l'extérieur, ces agents, apostrophant la personne, lui ont ordonné de « dégager de là » pour ne pas importuner les personnes à l'intérieur du bâtiment. Bien qu'ignorant les faits ayant précédé cet épisode, j'étais d'ores et déjà alarmée par la façon dont ces agents s'adressaient à cette personne. Suite à ces premières altercations, les deux agents ont conduit de force la personne derrière les bancs en ciment. La personne s'est débattue et a donné une gifle à l'un des agents. Son collègue, en réponse, a violemment plaqué à terre la personne, sa tête heurtant le ciment. La personne s'est mise à saigner, ce qui n'a aucunement alerté les agents. Je suis alors intervenue pour signifier à l'agent que la mesure mise en œuvre était disproportionnée étant donné la violence avec laquelle il avait mis à terre ladite personne alors que d'autres techniques auraient suffi à la neutraliser, au vu de sa fine corpulence ainsi que de sa capacité d'agir et de discernement, alors objectivement limitées. L'agent en question m'a d'abord signifié qu'il avait agi ainsi car la personne pouvait « avoir une arme » puis a semblé se rendre compte qu'il avait agi de manière trop violente puisqu'il s'est calmé par la suite. Alors que la personne n'adoptait pas de comportement violent, son collègue a procédé à une technique d'étranglement arrière, sans gant et ce, alors que la personne saignait toujours. J'ai fait par la suite remarquer qu'il fallait sans doute prendre des mesures concernant le risque de commotion cérébrale de la personne suite au choc crânien, ce à quoi les agents n'ont pas donné suite. Ils ont averti leurs supérieurs hiérarchiques et ont appelé la police. Ils ont empêché la personne d'aller aux toilettes en attendant l'arrivée de la police, ce qui a bien duré plusieurs dizaines de minutes. Sachant que la police allait arriver, l'agent qui avait procédé à l'étranglement est allé nettoyer les traces de sang sur sa main et mettre des gants. A l'arrivée de la police, le responsable Protectas est arrivé. Pendant que les agent.e.s de police procédaient à la fouille de la personne, le pantalon de cette dernière est tombé. S'en est suivi des moqueries de la part du responsable Protectas avec ses collègues au sujet du caleçon de la personne « Avoues tu veux le même ! ». »

Malheureusement, ce type de témoignage est monnaie courante au sein de l'Université. Des personnes se font sortir des bâtiments universitaires sous prétexte de ne pas avoir le bon profil pour y rester. Déjà en 2019, la CUAJ dénonçait ces pratiques discriminantes dans un texte intitulé « ouverture et université, de la théorie à la pratique ». Actuellement, ces pratiques s'intensifient encore. Les cartes étudiantes sont demandées très régulièrement et il est demandé à toute personne sans carte de sortir du bâtiment. Des abus d'autorité ainsi

qu'un usage disproportionné de la violence sont monnaies courantes, et ce depuis de nombreuses années. La crise sanitaire n'a fait que renforcer ce processus. Ces pratiques des agent.e.s de sécurité privées dans l'enceinte universitaire existaient déjà.

Le bâtiment d'Uni-Mail a cependant été conçu pour être ouvert sur la cité et accueillant. De nombreuses personnes, dont certaines en situation de précarité viennent s'y réchauffer, lire le journal, bénéficier des cafétérias, profiter du Wifi, jouer aux cartes ou autre. La crise du Coronavirus a dégradé les conditions de vie des personnes en situation de précarité, comme le mentionne notamment l'étude du professeur Bonvin. De plus, étant donné la situation sanitaire, les structures d'accueil sont débordées ou ferment (à l'image de la Caserne reconvertie des Vernets). L'Université, plutôt que de rester un lieu d'accueil ou de développer des liens avec les travailleuses et travailleurs sociaux et structures d'accueil du quartier, comme le Carré, le Club social rive gauche (solution qui nous semblerait beaucoup plus pertinente et adaptée), continue d'engager une société privée qui discrimine et exclut les personnes en situation de précarité du bâtiment.

De plus, plusieurs articles dénonçaient dernièrement la société de sécurité Protectas, mandatée par l'université mais également par le Secrétariat d'Etat à la Migration (SEM). En effet, des violences ont été mises en lumière à l'encontre de requérant.e.x.s d'asile de la part d'agent.e.s de sécurité. De plus, un agent témoignait dans un article du Courrier du 18 juin 2020, d'exercices de formation ouvertement racistes mais également de conditions de travail déplorables et de « gestion du personnel [...] catastrophique ». Ces sociétés visent en effet à maximiser leurs profits plutôt que d'assurer un réel service de sécurité, par exemple par un manque flagrant de formation.

Pour finir, aucun document public, aucune directive universitaire ne semble régir les agissements des agent.e.s de sécurité ainsi que de leurs responsables. De même, aucune instance de contrôle ne semble en place pour dénoncer les abus de pouvoir et les violences des agent.e.s, si ce n'est le fait de contacter l'entreprise de sécurité elle-même.

Voici donc les quelques questions que nous souhaitons poser au rectorat :

Premièrement, quelle est la position du rectorat sur les derniers agissements des agents de sécurité ? Est-ce une mauvaise interprétation de la part des agents de sécurité de leur mission de détection de « tout fait anormal concernant la fréquentation des sites » ou est-ce que l'Université encourage le fait de mettre dehors toute personne qui ne correspond pas au « bon profil » ? Auquel cas, comment justifier un discours d'ouverture de l'Université tout en mettant en pratique de telles mesures discriminatoires ?

Deuxièmement, pouvez-vous rendre public le mandat exact qui a été donné à la société de sécurité privée ?

De manière plus générale, quelle est la logique qui pousse l'Université à mandater une société privée de gardiennage connue pour ses abus et agissements discriminatoires ?

RÉPONSE

L'Université de Genève défend le principe d'une université ouverte et accueillante pour tous et toutes. C'est une conviction que nous mettons en pratique sans relâche, au nom des valeurs humanistes et des idéaux de « vivre ensemble » qui nous animent. La mission d'ouverture à la Cité de l'Université ne peut en aucun cas se concevoir sans le libre accès à ses espaces des personnes qui n'appartiennent pas à sa communauté. Comme vous l'avez rappelé, en étant conçue comme une rue, un lieu de passage, de contacts et d'ouverture, Uni-Mail symbolise cette conviction et l'ancre dans l'architecture de ce bâtiment emblématique de l'UNIGE.

Énoncer cette conviction ne suffit pas. Elle appelle une exigence, celle de travailler en permanence aux conditions de sa réalisation. Notre défi quotidien est de permettre à une communauté qui atteint la taille de la ville de Nyon de vivre ensemble, de partager un sentiment de sécurité, et ce avec toutes les personnes qui, à un moment ou à un autre, se retrouvent en nos locaux.

Les conditions de la réalisation d'une université ouverte sont nombreuses, et un certain nombre d'entre elles concerne ce qu'on appelle communément « la sécurité ». Les éléments suivants permettent de contextualiser les réponses à certaines des interrogations des membres de l'Assemblée.

Tenir compte des réalités de notre institution

La réalisation d'une université accueillante et ouverte nécessite non seulement de connaître, mais également de tenir compte d'un grand nombre de réalités. L'Université de Genève, c'est notamment :

- 25 000 personnes partageant quelques 65 adresses géographiques
- Des espaces ouverts au public, au cœur de la Cité
- Près de 1000 événements publics chaque année dans un bâtiment
- Des laboratoires ainsi que des bureaux renfermant des substances dangereuses et du matériel coûteux.

La plupart du temps, tout se déroule extrêmement bien dans ce contexte. Mais les faits qui parviennent par différents canaux aux facultés et au rectorat, les cas suivis par la cellule de prévention de STEPS, les enquêtes de satisfaction annuelles, les rapports d'intervention des agents de sécurité, notamment, traduisent les réalités d'une communauté universitaire qui n'est ni plus ni moins que le reflet de la société :

- Des interventions de premiers secours
- Des vols et des dégradations de matériel
- La présence/vente de substances illicites, l'enlèvement de seringues usagées
- Des agressions, dont certaines font l'objet de plaintes pénales et d'interdictions d'entrée dans un bâtiment
- Des menaces de mort orales et écrites
- Des comportements menaçants, des comportements exhibitionnistes
- Etc.

Définir une mission de sécurité

Les aspects sécuritaires liés à ces réalités doivent être adressés et sont résumés dans le cahier des charges ci-joint. Les missions y sont définies et la volonté d'une université ouverte à tous et toutes réaffirmée.

Dans le cadre de la mission de sécurité, les conditions d'une telle ouverture se traduisent par des consignes claires qui constituent le cadre de travail du prestataire. L'Université s'y emploie de différentes manières :

- En exigeant du prestataire un tournus limité des effectifs et des agent-es informé-es des attentes de l'institution et du public
- En rappelant aussi souvent que nécessaire la mission et les conditions de son exercice au prestataire et à ses agent-es
- En enquêtant et en prenant position fermement lorsque des interventions outrepassant ce cadre lui sont rapportées.

La situation sanitaire récente et la nécessité d'appliquer le plan de protection a conduit l'Université à renforcer le nombre d'agent-es de sécurité présent-es sur ses sites. Parmi les conséquences de cette situation extraordinaire, on peut noter entre autres :

- La présence d'agent-es peu informé-es et peu familier/ères de l'environnement universitaire
- L'existence de consignes relatives au port obligatoire du masque pouvant être parfois mal interprétées : la mission des agent-es se limite à rappeler aux personnes ne le portant pas ou le portant de manière inadéquate qu'il faut l'avoir sur le visage et le porter correctement, en permanence et en application des dispositions légales adoptées par le Conseil d'Etat. Seul un comportement perturbateur ou violent de la personne récalcitrante peut entraîner une obligation de quitter les bâtiments
- Un nombre d'interactions accru entre les agent-es de sécurité, les membres de la communauté universitaire, et des personnes non membres de la communauté universitaire.

S'assurer des conditions de l'exercice de cette mission

Si l'Université est un lieu ouvert pour tous et toutes, Uni-mail, en particulier, est un lieu de refuge pour une population précarisée qui s'y réchauffe en hiver, s'y repose, y trouve, aussi et éventuellement, de l'électricité (recharge de téléphone par exemple) et de quoi se laver. Face à cette réalité, les agent-es de sécurité ont pour consigne de s'en tenir à leurs activités de surveillance et de gardiennage.

En aucun cas une personne n'a à justifier sa présence dans les locaux de l'Université et prouver son identité, pour autant qu'elle ne perturbe pas les activités universitaires. Le contrôle des cartes de légitimation doit uniquement être effectué en cas de fait manifestement répréhensible. La période de semi-confinement du printemps 2020, lors de laquelle les bâtiments ont été fermés au public avant de l'être à l'entier de la communauté universitaire, fait exception, au même titre que les espaces de la Bibliothèque ou les cafétérias, aujourd'hui réservés aux seuls membres de la communauté universitaire, là aussi en application des mesures sanitaires.

Dans le cadre de la mission de sécurité, rien ne peut justifier les fouilles, les confiscations de matériel, les propos déplacés, le tutoiement et le manque de respect envers les personnes qui fréquentent les locaux universitaires, qu'ils/elles soient membre de la communauté universitaire ou non.

Toute intervention des agent-es doit nécessairement être proportionnelle à la situation et au risque encouru, en particulier lorsque l'usage de la force pourrait être requis, par exemple dans le cas extrême de la légitime défense.

Dans la grande majorité des situations, la mission de sécurité est exercée correctement par les agent-es, dans des conditions qui peuvent être difficiles. Ils/elles sont en effet les témoins de situations parfois dramatiques et le dialogue leur permet le plus souvent de trouver une solution appropriée.

Les cas problématiques dont les services du rectorat sont informés sont analysés et font tous l'objet d'un traitement.

Ne pas se limiter à la notion de sécurité

Les conditions de la réalisation d'une université ouverte sont nombreuses et diverses, y compris dans le périmètre du service STEPS (santé au travail, environnement, prévention et sécurité). Le rectorat est extrêmement conscient de sa responsabilité sociale, des attentes de la communauté universitaire et du rôle clef de l'institution dans la diffusion des valeurs humaines et d'intégration au sein de la Cité.

La Haute école de santé de Genève propose une offre de sensibilisation pour les agent-es de sécurité travaillant auprès des populations précarisées. Cette sensibilisation permet aussi bien de délivrer des informations indispensables au personnel de sécurité que de favoriser la sélection d'un personnel adapté. L'Université est en contact avec la HEdS pour mettre en place cette offre de sensibilisation.

Par ailleurs, une réflexion est engagée afin d'articuler cette démarche à un véritable accompagnement des personnes précarisées sur les sites universitaires, avec le soutien d'organismes sociaux compétents.

Les réponses aux questions posées par l'Assemblée.

Premièrement, quelle est la position du rectorat sur les derniers agissements des agents de sécurité ? Est-ce une mauvaise interprétation de la part des agents de sécurité de leur mission de détection de « tout fait anormal concernant la fréquentation des sites » ou est-ce que l'Université encourage le fait de mettre dehors toute personne qui ne correspond pas au « bon profil » ?

Auquel cas, comment justifier un discours d'ouverture de l'Université tout en mettant en pratique de telles mesures discriminatoires ?

Concernant le cas décrit dans le témoignage des membres de l'AU, le rectorat souhaite relayer les faits établis par le rapport d'intervention, discutés avec l'agent après l'AU du 8 octobre, et notamment ceux ayant précédés l'épisode relaté par l'AU. L'agent a souligné les menaces de mort proférées par l'individu avant son interpellation, son agressivité envers les personnes présentes à l'intérieur du bâtiment, et le fait qu'il aurait tenté de toucher avec insistance plusieurs personnes.

Ces éléments expliquent le fait que les agents aient demandé à la personne de sortir du bâtiment.

Lors du passage du tourniquet vers la sortie, l'homme est tombé. La situation a dégénéré. Cela s'est traduit notamment par une gifle éjectant les lunettes de l'agent sur plusieurs mètres. Alors que l'homme s'apprêtait à porter un second coup, l'agent « place un contrôle sur ses membres supérieurs en le ceinturant, il se trouve déséquilibré par la furie de l'homme qui se retrouve lui-même à terre ». La patrouille de police est alors appelée. Toujours selon le rapport, « L'individu vraisemblablement très perturbé ne se calme guère, il se rapproche vivement de tous les passants qui passent à proximité en étant menaçant et hors de ses gonds, je m'engage donc dans un contrôle de bras et le relâche rapidement, sentant qu'il devenait plus calme ». La police prend ensuite en charge la personne.

Si la décision de faire sortir cette personne, qui menaçait et importunait les utilisateur/trices des locaux d'Uni-mail, était certainement correcte, la confrontation des témoignages a toutefois conduit à un rappel clair et ferme des conditions de l'exercice de leur mission aux agent-es, notamment le principe de la proportionnalité de leur réponse et celui d'une Université ouverte.

Deuxièmement, pouvez-vous rendre public le mandat exact qui a été donné à la société de sécurité privée ?

Oui, le cahier des charges pour les services de sécurité et de surveillance des bâtiments de l'Université de Genève est en annexe.

De manière plus générale, quelle est la logique qui pousse l'Université à mandater une société privée de gardiennage connue pour ses abus et agissements discriminatoires ?

Lorsqu'une institution de la taille de l'Université de Genève lance un appel d'offres pour répondre au cahier des charges en annexe, peu de sociétés sur le marché sont en mesure d'y répondre et de faire preuve des capacités opérationnelles et organisationnelles exigées. Elles sont, en fait, deux : Protectas et Securitas. La question de l'internalisation de la sécurité n'est donc, en l'état, pas réaliste. Elle demanderait en effet la création d'une équipe complète, dont des opérateurs disponibles 24h sur 24h, et ce tous les jours de l'année, impliquant une conséquente gestion RH et logistique ad-hoc.

Annexe : cahier des charges pour les services de sécurité et de surveillance des bâtiments de l'Université de Genève.

Mme Emery demande la parole et donne lecture d'un texte :

Tout d'abord je tiens à remercier le rectorat pour sa réponse et pour le cahier des charges qu'il y a joint. J'ai cependant quelques remarques ainsi que quelques questions d'éclaircissement, que je vous lis, par soucis de concision.

Premièrement, quelques questions d'ordre logistique et théoriques concernant le cahier des charges :

En lisant ce dernier, de nombreux.e.s étudiant.e.s ont été outré.e.s de voir le nombre de 300 ressortir concernant les caméras de surveillance sur les différents sites universitaires. Mes questions sont ainsi les suivantes : à quoi servent ces caméras et où sont-elles placées ? Quelles sont les modalités exactes de la conservation des images et leurs utilisations ? Avez-vous un protocole à ce sujet ?

Qui a accès aux rapports d'intervention de la part des agent.e.s de sécurité ? Ces données sont-elles effacées ? Sont-elles portées à la connaissance des personnes concernées ?

Pensez-vous mettre en place des documents informant les personnes fréquentant les bâtiments universitaires du fait qu'elles soient filmées ? Envisagez-vous de les renseigner sur les personnes ayant accès à ces images et à leur potentielle utilisation ?

Deuxième question d'éclaircissement qui ressort lors de la lecture du cahier des charges : il y est écrit que « dans certaines situations particulières une tenue civile peut être demandée ». Quelles sont ces situations

particulières ? Le champ de compétences des personnes en civil est-il réduit ? Si oui, en quels termes ? Sont-ils soumis au port d'un insigne comme le sont les agents de police en intervention ?

De plus, il est écrit dans le cahier des charges que les agents de sécurité doivent être habitués aux « particularités socio-culturelles » de la communauté universitaire. Quelles sont ces particularités ? Comment est-ce que l'université vérifie qu'une formation appropriée aux « particularités socio-culturelles » de la communauté universitaire a bien été dispensée aux agents ?

Il est également cité dans le cahier des charges que les agents doivent lutter « contre la présence de personnes indésirables » ? Qui sont ces personnes indésirables ? Et quels sont les moyens que les agents de sécurité sont autorisés voire incités à mettre en œuvre afin de mener cette « lutte » ?

De manière plus générale, le cadre du cahier des charges nous semble très peu défini. Les problèmes qui permettent de contrôler l'identité des personnes, qui, nous le rappelons, est une prérogative des agents de police à certaines conditions définies par le code de procédure pénale, ne sont pas définis et les limites du champ d'action de Protectas ne sont pas claires.

Encore en début de semaine, le matin tôt, les Protectas ont contrôlé l'entièreté des personnes entrant dans le bâtiment. Aux vues des dernières directives, ceci semble être un abus de leur part. Comme relaté précédemment, ces abus sont récurrents. En tant que représentante des étudiantes, je me demande que faire dans ces situations. Comment dénoncer ces abus ? Y a-t-il un organe de contrôle ? Les procédures sont très opaques. Qui est-ce que je peux appeler si je suis témoin ou cible de ces abus ? Comment m'assurer que je ne subirais pas de répercussions au niveau personnel en rapportant ces situations ou comportements inadéquats de la part des agents de sécurité ? Faudra-t-il attendre que, comme dans les procédures de harcèlement, des étudiant.e.s se chargent de s'outiller par iels-même ?

Concernant la réponse faite par le rectorat : nous vous remercions d'appuyer une fois encore sur l'ouverture de l'université et nous sommes ravi.e.s que notre université puisse tenir cette position.

A nouveau, j'ai quelques remarques et questions d'éclaircissement. Premièrement, pouvez-vous nous dire qui sont les organismes sociaux avec lesquelles l'université travaille-t-elle ? Nous tenions à vous faire part de notre enthousiasme à l'idée que l'université engage de telles collaborations. Nous souhaiterions en effet que l'université s'engage dans une voie de médiation plutôt qu'une voie à la logique sécuritaire.

De plus, il nous semble que l'impossibilité d'un autre choix que Protectas ou Securitas est problématique. En effet, vous parlez ici sur un plan économique (que nous comprenons bien évidemment) mais nous souhaiterions mener cette discussion avant tout sur un plan humain et que l'économie ne soit qu'au service de ce plan humain. En effet, il a été prouvé avec ces nombreux témoignages ainsi qu'avec notre question que ces deux entreprises sont profondément problématiques pour ce qui est de la gestion humaine. Il nous semble ainsi qu'une réflexion, malgré le coût économique que cela engendrerait, sur la possibilité d'une internalisation de ce secteur serait pertinente. En effet, pour le bien-être de la communauté universitaire et pour l'image de l'université, un service de sécurité réellement adapté aux réalités de notre université est indispensable. En engagement de plus d'assistantes sociales et de médiatrices pour la gestion humaine des problématiques que la vie en communauté engendre semble pertinente, le tout en parallèle avec un service de sécurité pour ce qui est de la gestion du matériel et de l'infrastructure, bien évidemment.

Et peut-être une toute dernière question : comment est-ce que l'université se positionne face à l'engagement d'entreprises de sécurité qui sont connues pour leur débordement dans la gestion de personnes dans des foyers ou des centres d'accueil ?

Le Président remercie Mme Emery et demande au rectorat s'il souhaite répondre par oral ou revenir avec une réponse écrite.

M. Raboud donne rapidement quelques éléments avant de répondre en détails aux questions par écrit. Il indique que dans le Mémento, une Directive régissant le déploiement et la gestion des caméras de surveillance existe. <https://memento.unige.ch/doc/0280>

En ce qui concerne les situations dans lesquelles les agent-es de sécurité peuvent intervenir en tenue civile, il s'agit d'évènements publics et de protection personnelle de certain-es invité-es. Cela s'est également produit récemment pour vérifier le port du masque au sein des bâtiments, avant la fermeture pour raisons sanitaires. Il s'agissait de prévention et le port de l'uniforme aurait eu un impact différent de celui recherché. Ce sont donc des cas très particuliers. Quant à avoir à disposition des agent-es qui connaissent la spécificité de la mission, il est demandé à Protectas d'avoir le plus petit tournus possible dans les agent-es affecté-es à l'Université. Cela a été difficile ces derniers mois compte tenu de la pandémie et de la demande accrue en agent-es. Il n'existe aujourd'hui aucune formation spécifique pour les agent-es qui interviennent au sein de l'université ;

le rectorat souhaitait modifier cet état de fait mais la pandémie a retardé le processus. La question posée a réactivé la réflexion. L'idée est de travailler sur une sensibilisation pour les agent-es qui interviennent au sein de l'université afin d'articuler leur mission à celle de l'Université. Ce travail pourrait se mener avec la HEdS, les discussions sont en cours. Quant aux « indésirables », terme tout à fait insatisfaisant, il s'agit de personnes qui agissent de manière inappropriée et non d'une catégorie d'individus. Les contrôles d'identité représentent un problème, et s'il s'avérait qu'ils se soient produits, il s'agirait d'une erreur qui doit être corrigée. Aucun contrôle d'identité ne peut se faire hors du contexte de fermeture des bâtiments la nuit ou le weekend, ou dans des locaux réservés à la communauté universitaire comme les bibliothèques en période de confinement sanitaire.

M. Raboud indique qu'il a certainement oublié des points et que la réponse écrite sera plus complète.

Mme Dullion souhaite revenir sur la notion « *ne pas se limiter à la notion de sécurité* » de la réponse écrite du rectorat. Une partie des difficultés rencontrées à Uni Mail sont structurelles et reflètent certainement la problématique plus large de l'accueil de jour pour les personnes sans abri. Elle trouverait légitime de porter la question à l'attention de la Cité. S'il était admis que l'ouverture des locaux de l'université en hiver comporte une nécessité sociale pour la Ville, alors il faudrait adjoindre des travailleurs sociaux aux agent-es de sécurité.

M. Raboud remercie de la remarque et admet que la situation est devenue structurelle et qu'elle s'accroît chaque hiver. Des discussions sont menées avec les services sociaux de la Ville de Genève qui s'attendent à ce que ce problème s'amplifie. Comme bâtiments publics, les locaux universitaires jouent un rôle de refuge ; cela doit être traité en conséquence et, en effet, les agent-es de sécurité ne sont pas la solution.

Le Président indique qu'une question reste ouverte, celle relative au sort de M. Cihan Erdal.

M. Raboud répond qu'une réponse écrite devrait parvenir dans les prochains jours.

Le Président souhaite la bienvenue, en s'excusant de ne pas l'avoir fait plus tôt, à M. Nelson Amici qui remplace Mme Céline Castellino comme représentant du corps des étudiant-es.

4. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE : VOTE

Le Président donne lecture de l'art. 10 du Statut, al. 4. :

« L'assemblée de l'université élit parmi les membres du bureau, à la majorité relative, son-sa vice-président-e qui doit appartenir à un autre corps que celui auquel appartient le-la président-e. Le-la vice-président-e supplée le-la président-e lorsque ce-tte dernier-dernière ne peut pas exercer ses fonctions. »

Le quorum étant atteint, l'élection peut avoir lieu. Il indique que la candidate est Mme Marine Girardin, membre du CCER.

Il demande si des personnes s'opposent à cette candidature, cela n'est pas le cas.

À l'unanimité des membres présents, Mme Marine Girardin est élue à la vice-présidence.

Applaudissements.

Le Président remercie chaleureusement Mme Girardin.

5. MOTION DE REPRÉSENTANT-ES DE L'ASSEMBLÉE SUR LE PROCESSUS « LES LEÇONS DE LA CRISE » : VOTE

5.1. Présentation de la motion

Le Président cède la parole à Mme Emery qui présente le document.

Mme Emery indique que le texte a été co-rédigé par des représentant-es des trois corps, étudiant, CCER et PAT. Il demande la suspension du processus des « leçons de la crise ». La phase deux du processus est entamée et le délai de réponse intervient cette semaine. Le processus, entamé en mai, a été initié alors que la première vague de pandémie semblait s'éloigner ; force est de constater qu'aujourd'hui l'Université se retrouve de nouveau en crise, subissant de plein fouet la deuxième vague. Cela rend difficile la poursuite d'un processus qui nécessite une réflexion alors que la période est agitée et non propice à la réflexion. Le processus nécessite également du temps disponible, ce qui fait défaut actuellement dans les différents corps, compte tenu des contingences particulières du confinement. De plus, l'Assemblée souhaiterait être dans une démarche de co-

construction avec le rectorat ; toutefois les remarques réitérées sur la méthodologie n'ont pas été prises en compte à ce stade. La demande principale de la motion est donc de suspendre le processus et de le reprendre dès que la situation sanitaire sera stabilisée, en collaboration avec l'Assemblée. A cela, s'ajoute la demande de réévaluation des conclusions intermédiaires de la première phase.

Le Président ouvre la discussion.

5.2. Discussion et vote

Mme Fontanet trouve raisonnable d'estimer qu'il ne faut pas se précipiter pour tirer des leçons d'une crise dans laquelle toute l'Université est encore plongée. Elle relève que les personnes sont épuisées et n'ont pas le temps de mener une réflexion avec la distance nécessaire pour tirer des conclusions. Si elle n'a pas signé la motion, qui lui paraît intéressante et ouvrir un débat nécessaire, c'est parce qu'elle estime nécessaire de poursuivre la réflexion, de consigner les remarques et de se poser des questions. L'idée de suspendre totalement le processus la dérange.

Mme Girardin estime que la phase deux du processus doit être prolongée, le temps imparti pour formuler des propositions et tirer des leçons de la crise est trop court puisque le délai fixé de retour des questionnaires était ce jour. Il est nécessaire de mûrir les réflexions, d'ouvrir des discussions entre les différents corps et cela est impossible dans les conditions sanitaires actuelles. Il s'agit donc bien de suspendre le processus durant le confinement et de le reprendre dès que la situation le permettra. Il ne s'agit en aucun cas de stopper les réflexions liées aux modifications vécues durant la crise, mais de prolonger le processus afin de permettre qu'il reprenne dans un contexte où les processus démocratiques de rencontres seront de nouveau possibles.

Le Président estime qu'il faudrait peut-être amender le texte pour qu'il n'y ait pas de confusion sur les intentions.

Mme Dullion constate que les motionnaires sont d'accord de poursuivre la réflexion et cela lui semble important. La lecture de la presse, ou les discussions avec des personnes externes, montrent que sur des sujets comme les vertus de l'enseignement à distance, la fiabilité des examens en ligne, l'utilité de la mobilité des chercheur-ses, pour ne citer qu'eux, l'opinion publique se forge assez rapidement un avis. Il lui semble donc important qu'un discours concerté et nuancé provienne de la communauté universitaire et puisse être entendu à l'externe. Il serait préférable que le discours ne soit pas seulement celui du rectorat ou de membres de la communauté universitaire qui trouvent le temps de répondre aux journalistes. Il est donc important que la participation se construise tout au long du processus et soit conduite avec prudence et sans précipitation. Le titre « leçons de la crise » est quelque peu malheureux car il laisse à penser que la crise est derrière nous, ce qui n'est pas le cas. Enfin, elle souhaite relayer les avis de plusieurs collègues qui ne souhaitent pas que le processus soit mené seulement sous l'angle de la transformation numérique, mais que la réflexion soit beaucoup plus large.

Le Président estime également que le titre de « leçons de la crise » suggère que la crise est terminée.

M. Crettenand souhaite préciser la position du PAT. La crise bouscule le quotidien des personnes. Au mois de mai, il y avait une envie commune d'apprendre de la crise et de transformer l'Université pour l'améliorer. Il rejoint l'avis de sa préopinante en relevant que les améliorations ne peuvent se limiter à la transformation numérique. Le PAT soutien la motion car le processus en cours ne peut être poursuivi dans le contexte actuel. Il trouve que la dynamique de solidarité de la première vague est moins présente dans la deuxième vague. Le PAT a envoyé sa réponse au questionnaire de la phase deux aujourd'hui mais estime qu'il est temps de faire une pause et de repartir lorsque la situation sanitaire sera plus calme.

M. Cosson relève que le processus consacre des temps différents. Il y a nécessité de réfléchir maintenant car des choses se passent. Que cette réflexion soit encadrée, est une bonne idée. Il n'est pas favorable à l'idée d'interrompre le travail. Réfléchir et prendre des décisions sur le court terme est acceptable et même souhaitable. En revanche, la réflexion sur des problématiques qui engagent l'avenir, au-delà des mois qui viennent, doit être reportée. Il est trop tôt pour tirer des conclusions.

M. Sciarini souhaiterait recueillir l'avis du rectorat sur les demandes de la motion qui lui est adressée. Il demande au rectorat si des impératifs s'opposeraient à cette demande ou s'il est prêt à recevoir les propositions contenues dans la motion.

M. Geissbuhler remercie de cette discussion et constate que « *le film ne s'est pas déroulé comme on l'imaginait* » lors du lancement du processus « les leçons de la crise ». La première vague était derrière et l'état d'esprit très positif, animé de solidarité et d'entraide et, surtout, d'espoir de faire les

choses différemment. Il semblait alors important de capter ces idées avant qu'elles ne disparaissent. Force est de constater que la deuxième vague revêt des caractéristiques différentes de la première avec une difficulté de se projeter ne sachant pas si une troisième vague est à prévoir cet hiver. Les incertitudes pèsent et empêchent. Pour toutes ces raisons, il comprend ce qui est exprimé dans la motion et le rectorat comprend qu'un processus, voulu participatif, de co-construction, soit rendu très difficile dans la période actuelle où le temps et l'énergie manquent. La violence de la deuxième vague remet en cause le processus de co-construction. Il indique toutefois qu'il ne faut pas s'arrêter d'entendre, d'écouter, de récolter des idées et de réagir en adaptant des projets existants à la lumière de ce qui se passe. Le processus ne peut donc pas s'arrêter car il faut être capable de capter les informations, de les récolter afin de pouvoir les discuter. Les conclusions à moyen terme qui découlent de ce travail, nécessitent quant à elles de prendre plus de temps. De ce qu'il a entendu, l'intention de cette motion n'est pas de stopper le processus mais de prendre plus de temps pour entrer dans une phase de co-construction, de délibération et de discussions aussi participatives que possible ; le rectorat comprend cette demande et la soutient.

Le Président remercie le vice-recteur de son intervention. Il informe qu'il reçoit des propositions d'amendement et il cède la parole à M. Maulini.

M. Maulini propose de modifier la conclusion de la motion :

Considérant les raisons ci-dessus, l'Assemblée demande que soit suspendu dans son ensemble l'actuel processus visant à tirer les leçons de la crise en vue de transformations à long terme. Elle enjoint le rectorat à prolonger la suspension aussi longtemps que nécessaire, à savoir a minima jusqu'à ce que la situation épidémiologique se stabilise. Cela dit, elle invite le rectorat à poursuivre la récolte de témoignages et propositions en vue de la gestion de la crise en cours.

Elle demande de plus que les conclusions intermédiaires soient réévaluées lors de la reprise du processus. Enfin, elle invite le rectorat à reprendre le processus de concert avec l'Assemblée.

Il relève qu'il n'est pas disposé à voter la motion telle qu'elle est formulée à l'instar de plusieurs personnes qui se sont exprimées.

M. Amici souhaite lever la confusion qui semble régner sur la portée de la motion. Le texte ne demande pas de suspendre les réflexions nécessaires en vue d'apporter des modifications mineures. Il s'agit de ne pas tirer de conclusions précipitées qui seraient mises en application sur le moyen ou le long terme. La motion demande un temps de réflexion supplémentaire.

Mme Girardin soulève que la phase deux qui devait faire remonter des propositions se termine aujourd'hui. Elle estime que ce délai est trop court et qu'il faut clarifier cet aspect car les propositions devaient alimenter la phase trois. Elle propose un amendement : « Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que le débat visant à tirer les leçons de la crise soit prolongé au-delà de la fin de cette crise. »

M. Geissbuhler indique qu'en effet, la phase deux visait à faire remonter des propositions pour servir de base à la discussion au sein de l'Assemblée. L'idée était d'avoir un certain nombre de propositions pour alimenter les discussions participatives. Il était prévu, ensuite, que des projets concrets se dessinent début 2021. Les délais fixés avaient été arrêtés avec l'Assemblée alors que la seconde vague n'était pas prévue. Il n'y a pas d'impératif dans les délais, et ils peuvent être étendus afin d'élaborer des propositions qui restent des bases de discussion et non des décisions fermes. Il ne voit pas d'inconvénient à prolonger le délai de la phase deux.

Mme Atlas indique que la motion souhaite distinguer les mesures de gestion de la crise, comme la mise à disposition de tutoriels, dont la nécessité a certainement émergé de la collecte d'informations et répondent à un besoin qui permet de mieux appréhender la deuxième vague, des mesures à plus long terme. Elle suggère les modifications suivantes au texte de la motion, en reprenant partiellement la proposition de M. Maulini :

a) suppression du 1er paragraphe

b) Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que soit suspendu dans son ensemble l'actuel processus visant à tirer les leçons de la crise en vue de transformations à long terme. Elle enjoint le rectorat à prolonger la suspension aussi longtemps que nécessaire, à savoir a minima jusqu'à ce que la situation épidémiologique se stabilise. Cela dit, elle invite le rectorat à poursuivre la récolte de témoignages et propositions en vue de la gestion de la crise en cours. Elle demande de plus que les conclusions intermédiaires soient réévaluées lors de la reprise du processus. Enfin, elle invite le rectorat à reprendre le processus de concert avec l'Assemblée.

Mme Emery indique qu'elle soutient les amendements de Mme Atlas qui ajoute la précision importante que suspendre le processus n'empêche pas les réflexions sur la crise.

Mme Dullion relève que le premier paragraphe mentionne « [...] d'inviter le rectorat et les commissions ad hoc à interrompre le processus [...] » et qu'elle ne peut souscrire à la volonté d'interrompre le processus ; en revanche, elle est d'accord de le ralentir.

Mme Girardclos estime que deux éléments sont mélangés, d'une part la gestion de la crise et des mesures et améliorations à mettre en place, qui nécessitent une réflexion, et d'autre part, discuter de propositions qui engagent l'avenir de l'Université qui demandent du recul. Ces changements pour l'avenir exigent des discussions apaisées qui ne seront envisageables que lorsque la période dévolue à la crise et à sa gestion sera terminée. Le projet initial de tirer les leçons de la crise en automne doit donc bien être ajourné même si les réflexions durant cette période de crise doivent se poursuivre.

M. Truscello demande au vice-recteur si des retours lui sont parvenus des Conseils participatifs demandant un délai supplémentaire.

M. Geissbuhler indique que certains ont trouvé difficile d'élaborer des propositions dans la phase actuelle.

Mme Atlas émet la crainte que si la récolte d'information de la phase deux s'arrêtait, comme le prévoit le calendrier initial, la phase trois ne puisse s'appuyer sur des éléments complets et pertinents.

M. Geissbuhler indique que le processus va prendre du retard, cela est inéluctable et ne représente pas un problème. Il suggère de ne pas demander de tout arrêter dans l'attente que la situation se calme pour reprendre le processus à zéro. La crise va certainement persister plusieurs mois et il serait dommage de ne pas poursuivre le processus de réflexion et d'élaboration de proposition. La consolidation de ces propositions et le travail d'intelligence collective que le rectorat souhaite pour aboutir sur des projets, peut attendre des jours meilleurs. On peut se donner quelques mois pour la récolte des propositions avant d'entamer la phase trois, celle de l'élaboration collective de propositions. Le délai initial du processus ne peut être tenu et il l'accepte parfaitement. Le rectorat pourrait proposer de repousser à fin février le délai de la phase deux, cela lui paraît raisonnable.

Le Président demande si le rectorat reviendra avec un agenda modifié en ce sens. Il a l'impression que l'esprit des motionnaires a bien été reçu par le rectorat et il souhaiterait clore la discussion, avant le vote, sur cet aspect positif. Il demande au vice-recteur son accord d'envoyer un agenda modifié à l'Assemblée.

M. Geissbuhler répond par l'affirmative.

Mme Girardin indique qu'un nouveau calendrier à ce stade lui semble difficile ; on parle de troisième vague et personne ne sait si en février la crise sanitaire sera réglée. Pour que le débat puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, elle souhaiterait indiquer comme délai la fin de la crise sanitaire.

Le Président rappelle qu'il reste des mots gênants à la première page pour certain-es. Il n'y a donc pas seulement le dernier paragraphe qui doit être modifiée.

M. Crettenand suggère de dédier une page intranet aux propositions qui émergent de la phase deux afin que l'Assemblée puisse se maintenir informée.

Le Président propose de choisir entre les amendements de M. Maulini, Mmes Atlas et Girardin. Il suggère de supprimer les trois premières lignes de la motion.

M. Maulini suggère que les amendements soient votés de manière séparée afin de savoir lequel est retenu. Ensuite, il s'agira de voter la motion avec l'amendement retenu.

M. Sciarini propose de voter sur l'amendement Maulini versus Girardin d'abord pour ensuite voter l'amendement retenu contre l'amendement Atlas.

M. Cosson demande que les amendements soient relus avant le vote.

Mme Girardin organise un partage d'écran avec le texte des différentes motions.

Amendement Maulini :

a) Suppression du 1er paragraphe

b) Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que le processus visant à tirer les leçons de la crise se poursuive sans formuler de conclusions avant que nous soyons collectivement et effectivement sortis de la crise considérée.

Amendement Girardin :

Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que le débat visant à tirer les leçons de la crise soit prolongé au-delà de la fin de cette crise.

Amendement Atlas :

a) suppression du 1er paragraphe

b) *Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que soit suspendu dans son ensemble l'actuel processus visant à tirer les leçons de la crise en vue de transformations à long terme. Elle enjoint le rectorat à prolonger la suspension aussi longtemps que nécessaire, à savoir a minima jusqu'à ce que la situation épidémiologique se stabilise. Cela dit, elle invite le rectorat à poursuivre la récolte de témoignages et propositions en vue de la gestion de la crise en cours.*

Elle demande de plus que les conclusions intermédiaires soient réévaluées lors de la reprise du processus. Enfin, elle invite le rectorat à reprendre le processus de concert avec l'Assemblée.

Le Président passe au vote de l'amendement Maulini versus Girardin.

L'amendement Maulini recueille 12 voix.

L'amendement Girardin recueille 16 voix.

C'est l'amendement Girardin qui est retenu à ce stade.

Le Président organise le vote entre l'amendement Girardin et l'amendement Atlas.

L'amendement Girardin recueille 6 voix.

L'amendement Atlas recueille 21 voix.

C'est l'amendement Atlas qui est retenu.

Le Président passe au vote de la motion avec l'amendement Atlas. La motion est acceptée à la majorité des membres présents, par 26 voix.

MOTION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ RELATIVE AU PROCESSUS « LES LECONS DE LA CRISE » DU 11 NOVEMBRE 2020

Reconnaissance du processus

L'Assemblée de l'Université reconnaît les efforts du rectorat à intégrer l'avis de l'Assemblée dans ce processus. Elle salue également l'objectif général du rectorat visant à améliorer l'institution académique, et dans sa volonté de faire évoluer l'Université de Genève, ne saurait s'y opposer.

Evolution de la situation sanitaire

Cependant, l'Assemblée de l'Université considère que, au regard de l'évolution épidémiologique rapide de ces dernières semaines, le processus susmentionné doit être suspendu. L'Université fonctionne encore dans l'urgence et cette situation précipitée ne permet pas de disposer de bases sereines et viables pour tirer des conclusions. La grande majorité de la communauté universitaire est actuellement concentrée à rattraper le retard accumulé au printemps, et met toutes ses forces dans la réalisation des tâches les plus urgentes. Dans ces conditions, il est tout simplement impossible de mettre en œuvre un important processus de consultation démocratique qui nécessite du temps et des moyens. Par ailleurs, les mesures qu'a dû prendre l'Université ne permettent pas d'élaborer avec pondération des propositions qui affecteront l'Université bien au-delà de la crise.

Tirer les leçons de la crise liée à la pandémie de COVID-19 implique de prendre en considération l'ensemble des activités, modalités, expériences et vécus liés à la pandémie. Il convient de cerner les enjeux profonds qu'aura révélés la crise sanitaire pour faire évoluer positivement l'Université. Comme rappelé dans la motion « Les leçons de la crise » (Assemblée de l'Université du 17 juin 2020), « [les] leçons [à tirer de la crise liée à la pandémie de la COVID-19] ne sauraient être d'ordre exclusivement technique ou technologique. Outre l'ingéniosité et l'engagement du personnel de l'UNIGE, l'urgence sanitaire a révélé des inégalités et exacerbé des préoccupations dont

l'Assemblée s'est régulièrement fait l'écho par le passé ». Or, un tel processus nécessite du temps, de la réflexion, et de l'approfondissement : il semble impossible de réaliser un tel objectif dans l'urgence.

Par conséquent, le processus actuellement en cours, et les conclusions intermédiaires tirées de celui-ci, auront dans le meilleur des cas servi au rectorat, à mieux appréhender la seconde vague actuellement en cours et décider des mesures gestionnaires nécessairement associées. Mais elles ne sauraient constituer l'entièreté du processus global des leçons à tirer de la crise, au regard des éléments exposés ci-dessus.

Suspension du processus visant à tirer les leçons de la crise

Considérant les raisons exposées ci-dessus, l'Assemblée de l'Université demande que soit suspendu dans son ensemble l'actuel processus visant à tirer les leçons de la crise en vue de transformations à long terme. Elle enjoint le rectorat à prolonger la suspension aussi longtemps que nécessaire, à savoir a minima jusqu'à ce que la situation épidémiologique se stabilise. Cela dit, elle invite le rectorat à poursuivre la récolte de témoignages et propositions en vue de la gestion de la crise en cours. Elle demande de plus que les conclusions intermédiaires soient réévaluées lors de la reprise du processus. Enfin, elle invite le rectorat à reprendre le processus de concert avec l'Assemblée.

6. DOCTORAT PROFESSIONNEL : VOTE

6.1. Présentation de la procédure et discussion

Le Président rappelle les différentes étapes des discussions relatives à l'introduction d'un nouveau titre de formation continue. L'Assemblée devait participer au processus d'évaluation de la formation ainsi que donner son accord sur la poursuite, voire l'élargissement de cette expérience. Il cède la parole au Recteur et le remercie des informations envoyées à l'Assemblée avant la séance.

Le Recteur indique que les professeurs Gibson et Barrada sont présents parmi les invité-es pour répondre à d'éventuelles questions relatives au programme de cours. Il explique brièvement les phases du processus d'évaluation telles que mentionnées dans le document de séance. La première phase d'auto-évaluation est terminée et la deuxième phase d'évaluation externe débutera en janvier 2021. Il ne sait pas si les expert-es pourront venir sur place ou si la procédure se mènera à distance avec des rencontres avec les intervenant-es dans le programme. Ensuite, les expert-es rédigeront le rapport d'expertise qui sera remis au rectorat avec le plan d'action pour clôturer la procédure d'évaluation du programme. Le processus a pris du retard en raison de la crise sanitaire qui a touché l'université partenaire du programme en Chine.

6.2. Désignation d'un-e représentant-e de l'Assemblée pour participer à la séance d'accueil des expert-es externes et à la séance de clôture et de compte-rendu : vote

Le Président informe que la candidature du professeur Frédéric Yvon est présentée par le corps professoral pour représenter l'Assemblée lors des séances d'accueil et de clôture des expert-es externes. Il lui demande de se présenter.

M. Yvon indique qu'il collabore à un programme de doctorat professionnel en « administration de l'éducation » proposé à l'université de Montréal. Il a participé à l'élaboration de ce programme et est par conséquent très intéressé de suivre l'évaluation du programme du doctorat professionnel proposé la faculté d'économie et de management. Toutefois, il craint rencontrer un problème d'agenda et ne pas pouvoir être disponible à la seconde date indiquée dans le document (15 janvier 2021).

Le Recteur estime que sa présence est plus importante lors de l'accueil des expert-es qui pourrait lui permettre de leur transmettre les questions pertinentes qu'il pourrait avoir envie de poser. Il remercie M. Yvon de son intérêt.

Mme Schaub, invitée, informe via la messagerie interne, que les dates retenues sont du 12 au 14 janvier 2021.

M. Yvon déclare que ces dates lui conviennent parfaitement.

Le Président remercie M. Frédéric Yvon et demande s'il y a un-e autre candidat-e. Cela n'étant pas le cas, il soumet au vote la désignation de M. Frédéric Yvon comme représentant de l'Assemblée

pour participer à la séance d'accueil des expert-es externes et à la séance de clôture et de compte-rendu.

À l'unanimité M. Yvon est désigné pour représenter l'Assemblée.

7. MODIFICATION DE L'ART. 92 DU STATUT : VOTE 29 :04

Le Président indique que le 13 décembre 2017, le Conseil d'État a approuvé la modification de l'article 65 du statut de l'Université introduisant un nouveau titre de formation, celui du doctorat professionnel. Le Conseil d'État a assorti cette approbation de la demande d'une évaluation du programme après une première volée d'étudiant-es. Une durée limitée de trois ans a donc été inscrite à l'art. 92, al. 5 du statut, portant échéance au 14 décembre 2020. Pour les raisons évoquées au point 6, l'évaluation a été retardée et il s'agit donc de prolonger le délai de 9 mois afin de permettre de finaliser l'évaluation du programme et de déterminer la pérennisation de l'offre de doctorat professionnel de formation continue.

Le Recteur ajoute que le délai de neuf mois permettra de finaliser l'évaluation et de se donner le temps de la réflexion et des discussions.

Le Président soumet la modification de l'art. 92, al. 5 du statut au vote.

À l'unanimité des membres la modification de l'art. 92, al. 5 du statut est acceptée.

8. CHARTE OPEN SCIENCE

Le Président cède la parole au vice-recteur Antoine Geissbuhler.

8.1. Présentation et discussion

M. Geissbuhler fait un brève présentation des enjeux de la Science ouverte.

Charte pour la science ouverte à l'Université de Genève

**Assemblée de l'Université
10 novembre 2020**



La science ouverte en bref

- De nouveaux modes de production scientifique basés sur la coopération et la diffusion des données et des connaissances.
- Accès libre et facilité aux publications scientifiques, aux données de recherche et aux méthodologies utilisées pour générer ces données.
- Démocratiser l'accès aux savoirs, augmenter l'efficacité de la recherche et améliorer la qualité des recherches

"Open Science is the practice of science in such a way that others can collaborate and contribute, where research data, lab notes and other research processes are freely available, under terms that enable reuse, redistribution and reproduction of the research and its underlying data and methods".

Foster,
<https://www.fosteropenscience.eu/>



Open Science @UNIGE

- Un axe de la Stratégie numérique et de son Plan d'action («Le numérique: outil pour une science ouverte et connectée»).
- Un comité de pilotage pour assurer une gouvernance institutionnelle de la science ouverte (représentation des facultés et des services concernés).
- Des services (Yareta, Archive ouverte, Fonds OA, etc.)
- Du soutien et de l'accompagnement (p.ex. relecture DMP)
- Des formations (p.ex. <https://www.unige.ch/biblio/fr/formation/>)



Long Term Preservation



Contexte européen et suisse: quelques exemples



swissuniversities



Stratégie nationale suisse sur l'Open Access

Préambule

Dans une lettre datée du 4 décembre 2019, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (après SEPTE) a mandaté swissuniversities pour élaborer, avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), une stratégie nationale de libre accès aux publications (ou après OA pour Open Access). Le SEPTE a insisté en particulier sur les besoins suivants:

- Promotion de l'OA en tant qu'objectif principal
- Transparence des coûts pour les fonds publics
- Coordination entre les parties prenantes, en particulier les établissements d'enseignement supérieur et leurs bibliothèques



Open Science @UNIGE

- Un axe de la Stratégie numérique et de son Plan d'action («Le numérique: outil pour une science ouverte et connectée»).
- Un comité de pilotage pour assurer une gouvernance institutionnelle de la science ouverte (représentation des facultés et des services concernés).
- Des services (Yareta, Archive ouverte, Fonds OA, etc.)
- Du soutien et de l'accompagnement (p.ex. relecture DMP)
- Des formations (p.ex. <https://www.unige.ch/biblio/fr/formation/>)



Long Term Preservation



Charte UNIGE pour l'Open Science

- Une demande du Comité d'orientation stratégique (COST)
- Reprend les principales dimensions de la Feuille de route pour la science ouverte élaborée par le comité de pilotage Open Science
 - Focus sur Open Access et Open FAIR Data
 - Engagement de l'institution
 - Des données de recherche aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire
 - Des publications scientifiques ouvertes par défaut
 - Reconnaissance et incitation à travers l'évaluation de la recherche
 - Sensibilisation, formation et accompagnement



Le Président remercie le vice-recteur de la présentation. Il ouvre la discussion.

M. Cosson trouve que l'Open Science recouvre des particularités très différentes d'un domaine à l'autre. Il est tout à fait d'accord sur les principes de l'Open Access. L'Open Science, dans le sens d'un partage global des données, est positive si les données sont collectées de manière spécifique et organisée (essai clinique) ou si les données se prêtent à des comparaisons simples (les données génomiques) ; elle est dépourvue de sens si les données ne sont pas collectées et formalisées de manière adéquate. Il lui semble que beaucoup de laboratoires de sciences de la vie entrent dans cette seconde catégorie. Il cite l'expression « *junk in, junk out* » et se demande comment déterminer quelles données il serait utile de stocker.

Mme Atlas relaie une question que se posent certain-es collègues : si on veut entrer dans l'Open Science il faudrait que les adresses électroniques des chercheur-ses soient toujours actives lorsque les personnes quittent l'institution. Serait-il envisageable de conserver son adresse à l'instar d'autres universités francophones pour permettre de poursuivre le dialogue ouvert et les collaborations ?

M. Geissbuhler répond à M. Cosson et indique que la richesse des universités est la diversité qui la compose et qu'il n'existe pas une solution simple pour tous les modes des recherches et de production de données. La Charte le mentionne « aussi ouverte que possible, aussi fermée que

nécessaire ». Partager les données, ou les rendre partageables sont deux aspects à traiter dans des perspectives différenciées. Concernant la pérennité des adresses permettant de retrouver une personne après qu'elle ait quitté une institution, le sujet est discuté. Le rectorat se renseigne sur les meilleures pratiques dans les autres universités afin de résoudre ce problème. Offrir la possibilité d'une redirection est discutée en terme de faisabilité. C'est un élément indispensable pour qu'une communauté de personnes puisse rester en lien.

Mme Dullion relève que le stockage des données a un impact environnemental. Le plan d'action de la stratégie numérique a été enrichi de l'aspect du développement durable ; le cycle de conférence « comprendre le numérique » a abordé le rapport entre numérique et développement durable. Cette question est importante et il faut y répondre. Comme chercheuse, elle a le sentiment d'être bien informée sur ses obligations relatives à l'ouverture des publications et des données, en revanche elle estime être peu sensibilisée aux bonnes pratiques et aux questions de la sélection de ce qu'il est nécessaire de stocker. D'ailleurs, cet aspect n'est pas mentionné dans les documents envoyés à l'Assemblée ni dans la présentation qui vient d'être faite. Elle demande s'il est prévu de développer cet aspect à court terme.

M. Geissbuhler remercie de la question. Certaines informations, qui n'étaient pas considérées comme utiles, apparaissent, a posteriori, comme nécessaires. Il prend l'exemple des dossiers médicaux : les archivistes procèdent à une sélection des éléments à conserver, et il est difficile, à un moment T, de connaître l'utilité d'une donnée à l'avenir. Cela ne signifie pas qu'il faille tout conserver, cela n'étant ni raisonnable, ni responsable en terme d'impact environnemental. Il va falloir trouver un équilibre et c'est un sujet à débattre qui comporte deux aspects : d'une part, la sélection des données, dont on estime qu'elles revêtent un potentiel pour le futur, afin de savoir comment les rendre pérennes et réutilisables à long terme et, d'autre part, la sélection des outils à utiliser afin de stocker ces informations pour minimiser l'impact. Des médias économes en consommation électrique seront les outils les mieux adaptés pour stocker ces données. La réflexion sur l'archivage à long terme est en cours et les réponses ne sont pas simples.

Mme Dullion remercie le vice-recteur de sa réponse et estime que ces aspects devraient être intégrés dans les formations à l'intention des chercheur-ses.

Mme Girardclos estime que la question de savoir ce qui est publié comme données brutes est importante. Elle indique qu'avec son collègue, le professeur Kasparian, elle a collaboré à la commission Open Access de l'Académie suisse des sciences naturelles. La question a été grandement débattue. La conclusion a été de dire qu'il faut laisser les chercheur-ses choisir les données qui seront stockées et publiables en Open Access, de ce qui est inutilisable. La personne qui produit les données est en capacité de déterminer ce qui fait sens et doit être stocké, de quelle manière et sous quelle forme.

Les discussions à l'Académie suisse des sciences naturelles ont également abordé la question du partage des données. Lorsque les données sont issues de fonds publics et potentiellement utilisables économiquement, est-il légitime que ces données soient mises à disposition gratuitement d'acteurs qui pourraient en faire un usage commercial ? Toutes ces questions de droits d'auteur et de copyright sont complexes et les chercheur-ses sont assez démuni-es sur la manière d'agir et avec quels outils. Elle rejoint la demande de Mme Dullion sur des formations pour expliquer, notamment, ce qu'est un copyright, quelles sont les conséquences des choix opérés en matière de propriété intellectuelle. Tous ces aspects sont liés à la culture de l'Open Access et doivent être traités.

M. Geissbuhler remercie de ces remarques qui soulèvent plusieurs problèmes complexes : le partage de données dans une logique de bien public, les différents modes de licence de ces données et le problème sous-jacent de la valorisation et de la propriété intellectuelle. Ces questions ne sont pas simples et des outils ont été mis en place, notamment dans la valorisation des données, comme des pré-incubateurs. Les réponses à ces aspects dépendent souvent du contexte, des différents métiers et des ambitions des personnes qui produisent ces connaissances. Des outils sont en place et il reconnaît qu'il faut un énorme effort de formation. Cela sous-tend l'ambition de la démarche autour de l'Open Access. Il est nécessaire que les personnes qui produisent des données aient à leur disposition un éventail de choix informés et accompagnés pour prendre les meilleures décisions possibles en toute connaissance de cause.

Le Président se réfère au chapitre 6 de la feuille de route « *Reconnaissance et incitations – Revoir le système d'évaluation de la recherche* » le premier paragraphe établit de manière parfaite les problèmes qui peuvent être posés sur ce plan. Dans le deuxième paragraphe, il est indiqué qu'il « *importe de revoir les modes d'évaluation de la performance académique* » ; il demande au vice-

recteur s'il constate un progrès dans ce domaine où s'il s'agit d'un vœu pieux qui pour l'instant ne rencontre pas beaucoup d'écho.

M. Geissbuhler répond qu'il s'agit bien d'un engagement, l'Université ayant signé la Déclaration de Dora incitant à aller dans cette direction. Il est vrai qu'il reste du chemin à parcourir ; les traditions ancrées depuis des années complexifient la donne. Un groupe de travail a été créé par le comité de pilotage Open Science pour émettre des propositions très concrètes de révision du curriculum vitae des chercheur-ses avec la possibilité d'inclure, et de rendre visibles, des activités liées aux pratiques de l'Open Science. Le travail est en cours et une première version sera testée. Cela implique des modifications tant dans la manière de documenter l'activité académique, que dans celle des méthodes d'appréciation des commissions de promotion et de nomination. Un changement culturel important doit s'effectuer, il ne peut se mener seul et doit s'intégrer à celui d'autres institutions. Cela explique la volonté de s'inscrire dans des démarches plus larges, notamment avec la LERU, afin de permettre une harmonisation des critères d'évaluation.

Le Président remercie de ces réponses et demande au rectorat s'il attendait plus de l'Assemblée que cette discussion.

M. Geissbuhler répond que la Charte était présentée pour discussion et information et que les retours de l'Assemblée seront utiles.

Le Recteur indique que la Charte sera soumise le 23 novembre au CED, le COST ayant déjà approuvé le texte.

Le Président constatant qu'il n'y a pas de divers, clôt la séance et remercie les membres de leur présence.

9. DIVERS.

Pas de divers.

BILAN DE SÉANCE

Le rectorat ayant entendu les inquiétudes du CCER proposera une rencontre avant la fin du mois de novembre aux représentant-es du CCER.

La question au rectorat « *Que fait une société de sécurité privée au sein de l'Université de Genève* » de Gahla Dörig, Nadja Batou et Pauline Emery et la réponse du rectorat ont ouvert une discussion sur la sécurité au sens large dans les bâtiments universitaires et la manière de définir une mission de sécurité conforme aux valeurs défendues par l'université. La discussion reprendra en décembre ; un complément d'information ayant été demandé par les étudiant-es.

Mme Marine Girardin a été élue vice-présidente de l'Assemblée. Elle représente le CCER à l'Assemblée.

L'Assemblée a voté une motion sur « les leçons de la crise ». Le rectorat est invité à réévaluer les conclusions intermédiaires et à suspendre l'analyse des réponses jusqu'à ce que la situation sanitaire soit stabilisée. Un nouveau calendrier devrait être établi.

L'Assemblée a accepté la modification de l'art. 92, al. 5 du statut de l'université et ainsi prolongé de 9 mois le délai fixé pour l'évaluation du programme du doctorat professionnel.

L'Assemblée participera au processus d'évaluation du programme et le professeur Frédéric Yvon a été désigné à cet effet.

La « Charte pour la Science ouverte » a été présentée et discutée. Plusieurs problèmes ont été soulevés, notamment concernant l'utilisation des données et l'impact environnemental du stockage de masse.

La séance est levée à 21: 31.

Eric Eigenmann
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire